Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le 01/10/2025





EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

DÉLÉGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE À

M. Laurent ATTAR-BAYROU, CONSEILLER MUNICIPAL

Le Maire de CALUIRE ET CUIRE;

VU l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

ARRÊTE

<u>ARTICLE 1^{er}</u> – Monsieur Laurent ATTAR-BAYROU, Conseiller Municipal, est délégué aux transports publics.

<u>ARTICLE 2</u> – Délégation de fonction et de signature est donnée pour les affaires visées à l'article 1^{er} à Monsieur Laurent ATTAR-BAYROU, sous notre surveillance et notre responsabilité.

<u>ARTICLE 3</u> – Le présent arrêté sera publié électroniquement sur le site internet de la Ville de Caluire et Cuire et ampliation sera adressée à la Représentante de l'État dans le département. Le présent arrêté sera également notifié à l'intéressé.

Caluire et Cuire, le Le Maire.

0 1 OCT. 2025

Bastien JOINT